Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20160205-2016011_2016011-DE
Reçu le 12/02/2016

2016-014

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CINQ FEVRIER DEUX MIL SEIZE
****

L'AN DEUX MIL SEIZE
Le cinq février

Sous la présidence de Madame Renée TORRES
Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine, ROCHE, Julie ROOSES, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Christian JULLIEN à Bernard ROMIER ; Jean-Claude CORBIN à Patrick BOUVET ; Jean-Marc CHAPPAZ à Emilie SOLLIER ; Béatrice BOULANGE à Claudine ROCHE ; Eliane BERTIN à Jacques MEILHON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 5
CONVOCATION EN DATE : 29/01/2016
DATE D'AFFICHAGE : 12/02/2016

OBJET : Vote du compte administratif ----------N°2016/011

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,
Après s'être assuré que Monsieur le Maire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20160205-2016011_2016011-DE
Reçu le 12/02/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

DECLARE que le compte administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

MAIRIE DE GREZIEU-LA-VARENNE (Rhône)